

Délibération n°260066

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Étaient présents : Gérard POUJADE, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jessica PUECH, Bruno VICTORIA, Jean-Pierre TORAN, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Marc NADAL, Alexis BRU, Florence PORTRA, Nadia BOUALAM, Pascal BOUZIGUES, Cyrielle POSADAS, Arnaud ESPIÉ, Laura SAPONARO, Clément HOLIÉ, Jennyfer BONENFANT

Absent (excusés) : Jean-Charles BALARDY (pouvoir donné à Cyrielle POSADAS), Céline KUNTZMANN, (pouvoir donné à Gérard POUJADE)

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Date de la Convocation : le 22 septembre 2026 / Date d’Affichage : le 22 septembre 2026 / Date de mise en ligne de la délibération : le 30 septembre 2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND ALBIGEOIS

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. La présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pourra être entendue, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Ce rapport d'activité dresse un bilan des actions menées en 2025 par la communauté d'agglomération de l'Albigeois au vu des engagements pris par les élus dans le cadre du projet de territoire, qui s'articule autour de trois grands axes : l'ambition écologique, l'attractivité du territoire et la qualité de vie.

Le rapport d'activité 2025 est disponible sur le site internet du Grand Albigeois : <https://www.grand-albigeois.fr/publication/rapport-dactivite-2025/>

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2025 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 28 septembre 2026



Le Maire,
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
de sa transmission en Préfecture le :
de sa publication/de sa notification le :